

QUARTIER GARE/CRÊT-TACONNET

● Diagnostic:

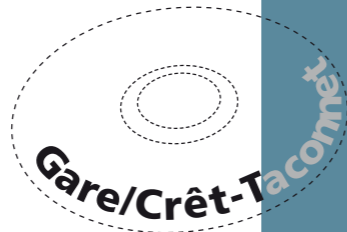
- insécurité des piétons et des cycles due à une vitesse souvent inadaptée au lieu
- trottoir étroit et dangereux à la rue du Crêt-Taconnet
- dépassement des normes légales en matière d'air et de bruit
- engorgement dû aux manœuvres de parage des véhicules au sud de la gare

● Mesures:

- vitesse limitée à 30 km/h dans toutes les rues du quartier
- sens unique montant à la rue du Crêt-Taconnet
- bande cyclable à la descente de la rue du Crêt-Taconnet
- trottoir élargi à la rue du Crêt-Taconnet
- déplacement de la station taxi au sud de la gare
- diversification de l'offre de stationnement
- parkings de la gare (P+R ouest et est) gratuits pendant 15 min (sa + di 30 min)
- dédoublement de la zone "dépose-minute" réservée aux usagers du train
- aménagement d'un giratoire avenue de la Gare

● Objectifs visés:

- sécurité accrue de tous les usagers
- respect des normes environnementales (air et bruit)
- accessibilité générale à la gare améliorée
- viabilité à terme des déplacements dans le quartier
- diminution du nombre de manœuvres au sud de la gare
- meilleure visibilité de la station taxi
- qualité de l'aménagement urbain



● L'essentiel en bref

Un nouveau projet a été élaboré après plusieurs études et réflexions pour palier à divers problèmes de circulation et de stationnement constatés par les autorités et les citoyens dans le quartier de la Gare/Crêt-Taconnet.

Les objectifs de ce projet visent à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, à respecter les normes environnementales par une diminution des émissions (air et bruit), à améliorer l'accessibilité générale à la gare et à ses abords de même qu'à garantir la fluidité et la viabilité à terme des déplacements dans le quartier.

Les modifications amenées par ce projet seront mises en place durant une phase pilote. Une période d'au maximum un an prévue pour 2008 permettra de vérifier si les mesures transitoires prises sont adaptées. Les travaux d'aménagement définitifs seront réalisés en 2008 - 2009.

www.urbanisme-neuchatel.ch/gct



Informations

Section de l'urbanisme :
urbanisme.neuchatel@ne.ch
Tél : 032 717 76 60



Mise en place
de mesures
transitoires
en matière de
circulation et de
stationnement

Phase pilote



Giratoire

Zone "dépose-minute" réservée aux usagers du train

QUARTIER GARE/CRÊT-TACONNET

Bande cyclable à la descente

Rue limitée à 30 km/h



SITUATION GENERALE

Novembre 2007

Rue limitée à 30 km/h

Station "Taxi"

Rehausseur

Stationnement voitures à durée variable

Sens unique montant

Trottoir élargi

- PIETONS
- AUTOMOBILISTES
- CYCLISTES
- USAGERS TAXIS
- LIVRAISONS

